

VINGT ANS DE JURISPRUDENCE CCJA

Colloque organisé par la Conférence des Barreaux de
l' Espace OHADA et JUS AFRICA

du 23 au 25 mars 2022
au Mont FEBE Hôtel Yaoundé – Cameroun

Direction scientifique

Dr Achille NGWANZA



01 BP 8702 ABIDJAN 01, Côte d'Ivoire
Email : ccja@ohada.org

CCJA - OHADA



Tel : (+225) 20 33 60 51 - (+225) 20 30 33 97
Fax : (+225) 20 33 60 53

La création de l'OHADA et par ricochet celle de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) a été particulièrement bien accueillie par les opérateurs économiques. Outre le fait que le Traité OHADA confère à la CCJA une compétence consultative et le rôle de juridiction suprême pour le contentieux découlant de l'application du droit OHADA, l'enthousiasme des milieux d'affaires reposait aussi sur le fait que la CCJA était réputée à l'abri des pesanteurs de la justice étatique en raison de son caractère régional. C'est dans ce contexte favorable que la CCJA, mise sur pied en 1999 et composée de sept juges, a rendu ses six premiers arrêts le 11 octobre 2001.

A la faveur de la révision du Traité OHADA en 2008, le nombre des juges de la CCJA est passé de sept à neuf, le Traité précité laissant le soin au Conseil des ministres d'augmenter ledit nombre le cas échéant. En toile de fond de cette augmentation du nombre de juges, il y avait la volonté d'accroître la célérité du traitement des dossiers à la CCJA. A première vue, l'on serait tenté de dire que les fruits ont tenu la promesse des fleurs tant le nombre d'arrêts rendus par la CCJA est en perpétuelle croissance, excepté le ralentissement dû à la pandémie de la Covid 19. Peut-on pour autant dire que le bilan de la production jurisprudentielle de la CCJA en deux décennies est satisfaisant ?

La réponse à cette question postule au préalable de relever les défis auxquels la CCJA a été confrontée pendant ses 20 premières années tant au regard des raisons ayant justifié la création de l'OHADA, que de la cohabitation de la CCJA avec des juridictions supérieures nationales. Pour mémoire, l'OHADA a été créée pour améliorer le climat des affaires en instaurant la sécurité juridique et processuelle. Par ailleurs, le droit OHADA n'étant qu'un droit d'exception, il était évident qu'une grande partie des affaires soumises à la CCJA soulèverait des questions de droit interne tranchées antérieurement par les Cours suprêmes nationales.

A l'examen des décisions rendues par la CCJA, il apparaît que les actes uniformes n'ont pas fait l'objet d'un traitement égalitaire, les justiciables l'ayant saisie majoritairement sur certaines matières plutôt que sur d'autres. Doit-on en déduire que le message de la CCJA n'a pas été suffisamment clair au point de nécessiter la répétition et / ou la clarification de solutions précédemment adoptées ? Est-ce plutôt la diffusion lacunaire de la jurisprudence qui est à l'origine de cette situation ? Est-il possible de la justifier plutôt par la formation insuffisante des praticiens ou l'imprécision des textes ? Doit-on y voir la responsabilité des juridictions supérieures nationales ? Tant de questions qui se posent et qui amènent à étudier l'œuvre jurisprudentielle de la CCJA de manière globale, en lieu et place de l'analyse séparée de chaque texte adopté par le législateur OHADA.

Ainsi, partant du postulat selon lequel les textes du droit OHADA concourent tous à la sécurité juridique et processuelle, il paraît plus pertinent d'adopter une approche transversale pour analyser l'impact jurisprudentiel de la CCJA. Tel est le pari de la Conférence des Barreaux de l'Espace OHADA et de JUS AFRICA, le droit prétorien de la CCJA étant étudié sous le prisme de la gouvernance d'entreprise, de la sécurité contractuelle, de la créance, des procédures inhérentes aux actes uniformes et du pourvoi devant la CCJA.

PROGRAMME PREVISIONNEL

MERCREDI 23 MARS 2022

MATINEE

09h -11h00 : CEREMONIE D'OUVERTURE

- ❖ Mot de bienvenue de la Bâtonnière du Cameroun
- ❖ Discours du Bâtonnier Me Jackson NGNIE KAMGA, Président de la Conférence des Barreaux de l'Espace OHADA
- ❖ Discours du Bâtonnier Me Patrice MONTHE, Président de l'Union des Avocats d'Afrique Centrale (UNAAC)
- ❖ Discours de la Bâtonnière Me Julie COUTURIER, Barreau de Paris
- ❖ Discours du Bâtonnier Me Jérôme GAVAUDAN, Président de Conseil National des Barreaux de France (CNB)
- ❖ Discours du Président du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM)
- ❖ Discours du Représentant résident de la Banque Mondiale *
- ❖ Discours du Président du Conseil des Ministres de l'OHADA *
- ❖ Discours du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux du Cameroun *
- ❖ Allocution d'ouverture des travaux, son Excellence le Président de la République du Cameroun *

11h00 -11h20 : PAUSE PHOTO

11h20 – 12h30 : EXPOSES INTRODUCTIFS

Modérateur : M. Daniel MEKOBE SONE, Président de la Cour suprême du Cameroun *

- ❖ **Vingt ans d'indépendance juridictionnelle de la CCJA**, M. César Apollinaire ONDO MVE, Président de la CCJA
- ❖ **Lueurs et leurres de la jurisprudence CCJA**, Dr Achille NGWANZA, associé JUS AFRICA, Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI
- ❖ **Analyse statistique de la jurisprudence CCJA**, M. Edmond ASSIHUE ACKA, Greffier en chef de la CCJA

12h30 – 13h45 : DEJEUNER

APRES-MIDI

THEME 1 : LA SECURITE JURIDIQUE

SOUS-THEME 1 : LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET LA SECURITE CONTRACTUELLE

13h45 - 15h15 : **TABLE RONDE N°1 : LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Modératrice : Me Rose TUMBA KAJA, Bâtonnière du Barreau du Haut Katanga

- ❖ **Les conflits entre actionnaires**, Me Charles TCHOUGANG, ancien Bâtonnier du Barreau du Cameroun
- ❖ **La transparence des sociétés commerciales**, Me Patrick DE WOLF, associé DALDEWOLF, Avocat aux Barreaux de Bruxelles et de Kinshasa, Maitre de Conférences à l'Université Catholique de Louvain
- ❖ **La soumission des personnes publiques au droit OHADA**, Pr Henri Désiré MODI KOKO, Secrétaire général de l'Université de Douala

15h15 -15h30 : **PAUSE CAFE**

15h30 – 17h00 : **TABLE RONDE N°2 : LA SECURITE CONTRACTUELLE**

Modérateur : Me Papa LAITY NDIAYE, Bâtonnier du Barreau du Sénégal

- ❖ **Les contrats structurels**, Pr Guy MPONDO MBOKA, Université de Douala
- ❖ **Les conventions sociétaires**, Me Coco KAYUDI MISAMU, Bâtonnier du Barreau de Kinshasa-Matete
- ❖ **Les contrats ponctuels**, Pr Emmanuel BOKALLI, Secrétaire général de l'Université de l'Université de Ngaoundéré

MATINEE

SOUS-THEME 2 : LA CREANCE

08h30 - 10h00 : **TABLE RONDE N°3 : LA GARANTIE DE LA CREANCE**

Modérateur : Me Samna DAOUDA, ancien Bâtonnier du Barreau du Niger, ancien Président de la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA

- ❖ **L'équilibre entre le créancier et le débiteur dans les conventions de sûretés**, Mme Esther MOUTNGUI, Juge à la CCJA,
- ❖ **La détermination de la créance en péril**, M. François Xavier MBONO, Président de la Cour d'appel de l'Ouest – Cameroun
- ❖ **La protection de la créance dans les procédures collectives**, Pr Thérèse MALONGUE ATANGANA, Université de Yaoundé II et Dr Duvalé KODJO Université de Yaoundé

10h00 – 10h20 : **PAUSE CAFE**10h20 – 11H50 : **TABLE N°4 : LE RECOUVREMENT DE LA CREANCE**

Modératrice : Me Régine DOOH COLLINS, Président de la Chambre des notaires du Cameroun

- ❖ **Le règlement forcé de la créance et les immunités d'exécution**, Pr Dieudonné KALUBA DIBWA, Président de la Cour constitutionnelle de la RDC
- ❖ **Le règlement de la créance par la réalisation des sûretés**, Me Abbé YAO, ancien Bâtonnier du Barreau de Côte d'Ivoire, Secrétaire permanent de la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA
- ❖ **Le règlement de la créance par un tiers saisi**, Me Patrice UM, Avocat au Barreau du Cameroun, associé UM & Partners

11h50– 13h00 : **ATELIER DISCUSSION : LA JURISPRUDENCE CCJA ET LA REFORME DES ACTES UNIFORMES**

Modérateur : Me Siaka NIAMBA, Bâtonnier du Barreau du Burkina Faso

- ❖ Dr Gaston KENFACK DOUAJNI, Directeur de la Législation au ministère de la Justice, Cameroun, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA), Membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye
- ❖ Pr Dorothé COSSI SOSSA, ancien Secrétaire permanent de l'OHADA

- ❖ Pr Mayatta NDIAYE MBAYE, Directeur général de l'ERSUMA
- ❖ Pr Paul-Gérard POUGOUE, Professeur émérite des universités
- ❖ Mme Evelyne HOHOUETO, Juge à la CCJA, ancienne présidente de la Commission Nationale OHADA du Togo
- ❖ Me Prosper AHOUNOU, Bâtonnier du Barreau du Bénin

13h00 – 14h15 : **DEJEUNER**

APRES-MIDI

THEME 2 : LA SECURITE PROCESSUELLE

SOUS-THEME 1 : LES PROCEDURES CONSACREES PAR LES ACTES UNIFORMES

14h15 – 15h30 : **TABLE RONDE N°5 : LES PROCEDURES JUDICIAIRES**

Modérateur : Me Mbaye GUEYE, ancien Bâtonnier du Barreau du Sénégal, ancien Président de la Conférence des Barreaux de l'Espace UEMOA

- ❖ **L'exécution provisoire des décisions de justice**, Me Lala GAKOU, Avocate au Barreau du Mali
- ❖ **Le règlement préventif**, Me Marie Josèphe MVOGO MEMONG, Avocate aux Barreau du Cameroun et de Paris
- ❖ **Le redressement judiciaire**, Me Paul TCHUENTE, Avocat au Barreau du Cameroun

15h30 – 15h45 : **PAUSE CAFE**

15h45 – 17h15 : **TABLE RONDE N°6 : LES MODES ALTERNATIFS DE REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Modératrice : Me Marie-Andrée NGWE, Présidente du Comité permanent du CMAG, Avocate au Barreau du Cameroun

- ❖ **Le règlement amiable des différends**, Dr Karel DOGUE, Directeur des études de l'ERSUMA
- ❖ **L'égalité des parties dans la procédure d'arbitrage**, Pr Boniface BANAMBA, Université de Yaoundé II
- ❖ **Le contrôle et l'exécution des sentences**, Me Mamadou Ismaïla KONATE, Avocat aux Barreaux du Mali et de Paris, membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, associé Jurifis Consult Paris et Mali

MATINEE

08h45 – 10h15 : **ATELIER DISCUSSION : LA JURISPRUDENCE CCJA ET LE DEVELOPPEMENT DES MARD**

Modérateur : Me Claude COELHO, Bâtonnier national de la République du Congo

- ❖ M. Narcisse AKA, Secrétaire général de la CCJA
- ❖ Dr Sylvie BEBOHI, Avocate aux Barreaux du Cameroun et de Paris, associé HBE
- ❖ Me Joachim BILE-AKA, ancien Bâtonnier du Barreau de Côte d'Ivoire, membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI
- ❖ M. Vieux EYIKE, Sous-directeur de la législation pénale au Ministère de la justice du Cameroun
- ❖ Me Mouhamed KEBE, Avocat aux Barreaux de Côte d'Ivoire et du Sénégal, associé GENI & KEBE, membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI
- ❖ Me Simon NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris, associé HMN and partners

10h15 – 10h35 : **PAUSE CAFE**

SOUS-THEME 2 : LE CONTENTIEUX DEVANT LA CCJA

10h35 – 12h05 : **TABLE RONDE N°7 : LE POURVOI EN CASSATION DEVANT LA CCJA**

Modérateur : Me Edouard MUKENDI KALAMBAYI, ancien Bâtonnier du Barreau Kinshasa – Gombe

- ❖ **La représentation des parties devant la CCJA**, Dr Martial AKAKPO, Avocat au Barreau du Togo, associé Martial AKAKPO & Law Firm, membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI et de la Cour permanente d'arbitrage
- ❖ **Les moyens de cassation**, Me Laurent POULET, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
- ❖ **Le délai d'action**, Me Jérémie WAMBO, ancien Juriste référendaire à la CCJA

12h05 – 13h50 : **DEJEUNER**

APRES-MIDI

13h50 – 15h20 : **TABLE RONDE N°8 : LE DROIT INTERNE DEVANT LA CCJA**

Modérateur : Me Claude MENTENON, Bâtonnier de Côte d'Ivoire

- ❖ **La compétence de la CCJA quant au droit interne**, Dr Mounetaga DIOUF, Juge à la CCJA
- ❖ **La détermination de la juridiction compétente**, Pr Alain KENMOGNE SIMO, Chef de droit des affaires et de l'entreprise, Université de Yaoundé II
- ❖ **L'application du droit interne par la CCJA**, Pr Joseph DJOGBENOU, Président de la Cour constitutionnelle du Bénin

15h20 - 16h50 : **CEREMONIE DE CLOTURE**

Modérateur : Me AL HASSANE SANGARE, Vice-Président de la Conférence des Barreaux de l'Espace OHADA, ancien Bâtonnier du Barreau du Mali

Allocutions de clôture

- ❖ Me Sèdjro Koffi DOGBEAVOU Président de la Conférence des Barreaux de l'UEMOA, Bâtonnier du Barreau du Togo
- ❖ Me Julien KAVARAGANDA, Président de l'Association des Barreaux des Grands Lacs, ancien Bâtonnier du Barreau du Rwanda
- ❖ Me Lubin NTOUTOUME, Président de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune (CIB), Bâtonnier du Barreau du Gabon

Recommandations de la Conférence des Barreaux de l'Espace OHADA

- ❖ Me Yvon DETCHENOU, ancien Bâtonnier du Barreau du Bénin

Rapport de synthèse du colloque

Professeur AKAM AKAM, Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de Douala

*NB : les personnalités dont le nom a un astérisque * n'ont pas encore confirmé leur participation.*